

Que disent les journaux ?

24 heures décembre 1972

VALLEE DE JOUX



Ⓜ Modoux

On patine sur le lac de Joux

Le lac de Joux, dans ce cadre admirable de la Vallée, est la plus belle patinoire dont on puisse rêver. Les autorités des communes de la Vallée en sont bien conscientes et organisent, depuis plusieurs années, un service de garde et de surveillance qui est assuré par MM. Leemann et Rochat.

Malgré la grande surface à surveiller, les accidents sont extrêmement rares, le système de balisage adopté donnant satisfaction. Des drapeaux verts indiquent où l'on peut patiner sans danger. Des drapeaux rouges, par contre, signifient que la glace n'est pas suffisamment épaisse et qu'il est dangereux de s'y aventurer. Les gardes sont d'ailleurs vigilants et les contrevenants sont amendables. Si l'on sait qu'en huit ans d'activité, M. Leemann n'a jamais enregistré d'accident grave, si ce n'est quelques bains de pieds qui ont rafraîchi les idées de quelques patineurs téméraires ou inconscients, il faut bien admettre que, pour celui qui se fie aux indications, il n'y a aucun danger à patiner sur le lac de Joux. Une idée pour passer un sportif
Nouvel-An. — (ip)

Un projet qui n'est pas un caprice

L'intérêt manifesté par la population combléenne permet de penser que le projet de constitution d'une compagnie de navigation sur le lac de Joux ne tombera pas à l'eau. Il devrait même être réalisé l'an prochain déjà.

Dans une vallée qui s'efforce de diversifier son économie, une compagnie de navigation, même déficitaire, constituerait un apport important à l'infrastructure touristique.

Il ne s'agirait pas, en fait, d'une innovation, mais bien d'un renouveau après une léthargie de plus d'un demi-siècle.



Le village du Pont sera le port d'attache du bateau de la future compagnie de navigation. — G. H.



NAVIGATION SUR LE LAC DE JOUX

En 1897, des essais de navigation furent effectués avec un bateau nommé « L'Abéille ». Deux ans plus tard, « Le Caprice », cher aux Combléens, fut mis en service. Il navigua jusqu'en 1912, date à laquelle il fut remplacé par « Le Matin ». Mais c'était déjà le crépuscule pour une compagnie qui, en raison de difficultés financières, cessa son activité en 1916.

Autrefois

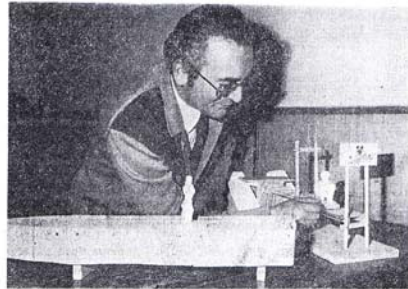
« Quand j'étais gosse, j'habitais la vieille maison située à la pointe, Vers-chez-Grosjean, se souvient M. Charles-Edouard Rochat, ancien syndic de L'Abbaye. Très souvent, j'allais depuis cette pointe héler le pilote, M. Bally, qui me faisait signe en passant. Il était vêtu d'un uniforme bleu, avec boutons d'or, et portait naturellement la casquette. Il était accompagné d'un contrôleur, vendeur de billets, lui aussi en uniforme, qui faisait le service d'amarrage. »

« Au début, il y avait deux débarcadères aux Bioux. L'un était situé au Bas-des-Bioux, vis-à-vis de l'Hôtel du Rocheray. Le chemin qui dessert l'agglomération disparaitre construite dernièrement — selon le goût ou le mauvais goût — a été aménagé par le village comme voie d'accès au débarcadère. »

« Le hameau, comme on l'appelle aujourd'hui, était pratiquement formé de deux agglomérations : deux collèges, deux bureaux de poste, deux laiteries. La fabrique et tout ce qui a été construit alentour n'existaient pas. »

« L'autre débarcadère était situé dans le golfe de Vers-chez-Grosjean. Mais, très vite, on se rendit compte qu'il était pratiquement inutile et on se contenta d'un seul débarcadère, situé sous le temple. C'est là que nous allions pêcher la perchette, quand il y en avait encore. »

« Il y avait également un débarcadère au Lieu, à la Roche-Pen-



M. Jean Fanoli, ingénieur, membre du comité provisoire, présente la maquette d'un débarcadère. — G. H.

due, un à L'Abbaye, dans le golfe de Vers-chez-Colas, et deux au Pont : ceux du Grand-Hôtel et de l'Hôtel de la Truite. »

On démontait les débarcadères

« Ces débarcadères, construits entièrement en bois, sur pilotis, devaient être démontés en temps utile — car la glace aurait tout écrasé — et reconstruits au printemps. Le coût de ces opérations a fait l'objet de contestations entre les villages et la commune, chacune de ces administrations voulant se décharger sur l'autre. Je crois qu'en ce qui concerne Les Bioux, les jeunes du village y contribuèrent bénévolement. L'un d'entre eux, le jeune Raymond, s'est même noyé en faisant ce travail. Ce devait être aux environs

de 1890. A cette époque, on ne parlait pas de responsabilité civile et, financièrement, l'affaire fut vite classée. »

« Lors de ses soirées, la société de gymnastique, fondée en 1907, était autorisée à se servir des planches du débarcadère pour monter une scène surélevée dans la remise qui tenait alors lieu de grande salle. J'ai pris part à ce travail. »

« Durant l'hiver, le bateau était abrité sous une remise en bois située au Rocheray. Lors d'un hiver précoce, le bateau a été emprisonné dans la glace au débarcadère du Pont. Il a fallu chaque jour aller casser la glace pour que le bateau ne soit pas écrasé. »

« L'idée de réanimer la navigation sur le lac de Joux a été lancée le 2 mai 1975, lors de l'assemblée générale de l'Office du tourisme de la Vallée, par M. Christian Golay, des Charbonnières. Si elle fit tout

pas à se développer favorablement, car il apparut bien vite qu'elle n'avait rien d'utopique. D'autant moins que l'Etat se montra prêt à soutenir le projet. »

Nous vous ferons grâce de diverses démarches qui ont été entreprises, nous limitant à faire le point de la situation présente. Un comité provisoire s'est constitué. Présidé par le promoteur, M. Christian Golay, il se compose, en outre, des syndics des trois communes, MM. Jean Turban, Le Chenit ; Edward Berney, L'Abbaye ; Alain Golay, Le Lieu ; de MM. Pierre Campiotti, président du village du Sentier ; Jean Fantoli, ingénieur ; Armand Roh, directeur de l'Office du tourisme ; Paul Weiss et Daniel Lehmann, hôteliers. »

Qui dit navigation pense bateau. Pour des raisons économiques évidentes, les promoteurs ont envisagé l'achat d'un bateau d'occa-



Ancien syndic de L'Abbaye, M. Charles-Edouard Rochat a évoqué pour nous quelques souvenirs de la navigation sur le lac de Joux à la fin du siècle passé. — G. H.

si arrêté sur une unité qui navigue actuellement sur le Rhin, à Schaffhouse. Il s'agit d'un bateau de 13,40 m. de long et de 2,50 m. de large au maître-bau, avec un tirant d'eau de 70 centimètres. D'un poids de sept tonnes, il est doté d'un moteur diesel Ford de 96 CV et peut emmener quarante passagers à une vitesse de croisière de 15 kilomètres à l'heure. Il a été construit au Tessin, en 1950. Son état d'entretien est très satisfaisant. Il a encore été soumis à une expertise dans le courant de l'été. Son prix de vente a été fixé à 13 000 francs. Différents travaux de rénovation sont envisagés pour un montant d'environ 10 000 francs.

Aspect financier

Cela nous amène tout naturellement à parler de l'aspect financier d'un projet dérivé à 160 000 francs. Ce montant comprend l'achat et la rénovation du bateau, son déplacement (prévu pour le printemps), ainsi que la réalisation de l'infrastructure nécessaire, débarcadères notamment.

L'Etat, par l'intermédiaire de l'Office des transports et du tourisme, accordera vraisemblablement un subside de 40 pour cent. Le solde devrait être couvert par la souscription actuellement en cours et qui, à mi-octobre, était de 60 300 francs. Les communes de la Vallée feront également leur part. Quant aux frais d'exploitation, ils sont estimés à 60 francs par heure pour le bateau et son pilote. Dans le pire des cas, le déficit annuel serait de l'ordre de 5 000 fr. Il serait supporté par l'Office du tourisme de la Vallée.

Pour limiter les frais d'exploitation, et grâce à la bonne compréhension qui existe entre le directeur de l'Office du tourisme et le directeur du Pont-Brussard — qui ne sont qu'une seule et même personne — une formule sympathique a été trouvée. Ce sont trois hommes de l'équipe du rail de la compagnie de chemin de fer qui, par rotation, assureront le service.

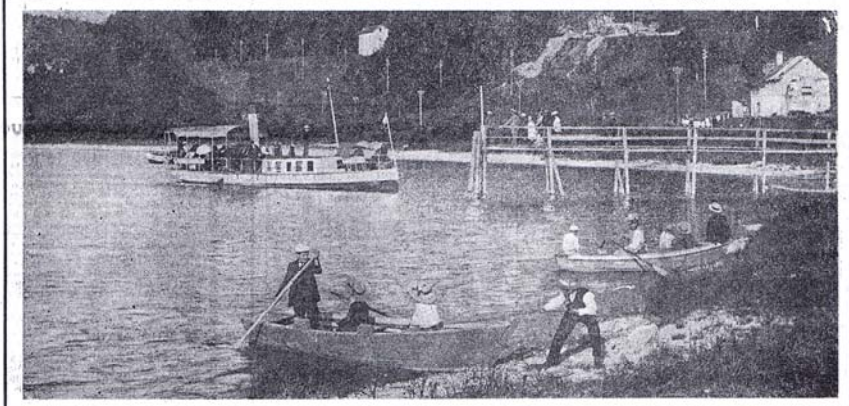
Port d'attache au Pont

La future compagnie sera au bénéfice d'une concession 1 et assurera une course tous les dimanches des mois de mai, juin, septembre et octobre. En juillet et août, la course sera quotidienne. Entre ces services réguliers s'intercaleront des courses supplémentaires, à la demande, pour des groupes.

Le port d'attache du bateau sera le village du Pont. Des débarcadères sont prévus au Rocheray, aux Bioux, à L'Abbaye et éventuellement au Lieu. Le type de débarcadère n'est pas encore déterminé. Il s'agira vraisemblablement de débarcadères flottants en raison des importantes différences de niveau qu'accuse le lac de Joux.

Le réel intérêt suscité par le projet — et qui se manifeste au travers du soutien accordé à la souscription — prouve que la population combléenne a pris conscience de l'importance économique du tourisme.

G. H.



LE LAC BRENET SERA-T-IL PROTÉGÉ ?

Sur 24 novembre 1976

Un projet qui ne fait pas l'unanimité

Le Département des travaux publics du canton de Vaud, par l'intermédiaire de son Service de l'aménagement du territoire, soumet actuellement à l'enquête publique un arrêté de classement concernant le lac Brenet et ses environs, à la vallée de Joux. Ce projet suscite des réactions très diverses au sein de la population comblère. Certains se réjouissent d'une telle initiative alors que d'autres — dont les autorités communales — s'opposent à un projet qui, selon eux, va à l'encontre des intérêts régionaux. Y compris l'Etat et les communes de L'Abbaye et du Lieu, une quarantaine de propriétaires sont directement concernés par cet arrêté de classement.

Le lac Brenet est une « gouille » qui a environ 1650 mètres de long et 480 mètres dans sa plus grande largeur. « C'est un site d'importance nationale, porté à l'inventaire des sites naturels, précise M. Jean-Pierre Reitz, responsable de la section protection de la nature au Service de l'aménagement du territoire. Il présente de nombreuses sources d'intérêt : son paysage (lac jurassien, forêts, prairies, escarpements calcaires), ses zones humides (qui du point de vue botanique sont d'un intérêt exceptionnel), ses roselières et plantes palustres (qui déterminent la présence et l'escalade d'une faune très intéressante). Le lac Brenet est une site qu'il convient de protéger à des fins esthétiques, scientifiques et éducatives. »

Le lac Brenet et ses environs seraient classés en deux secteurs : un paysage protégé et une réserve naturelle.

Dans le paysage protégé, les constructions seraient interdites, sauf celles à l'usage des exploitations agricoles des domaines de l'Epine (commune du Lieu) et de La Torne (commune de L'Abbaye). Y seraient notamment interdits : le camping, l'utilisation de bateaux équipés de moteurs de plus de 6 CV (d'où l'exclusion de la pratique du ski nautique), la pose de panneaux publicitaires, l'exploitation de gravières, l'implantation de nouvelles lignes électriques ou téléphoniques aériennes, les dépôts de gadoues ou de matériaux. Il serait, d'autre part, interdit de modifier la topographie de la berge du lac en pratiquant des comblements ou des colmatages.

Des exceptions sont cependant prévues ; elles concernent les travaux et soins forestiers, l'extension de la station d'épuration des eaux usées du Pont, la réfection des collecteurs d'égouts des Charbonnières et l'installation de la ligne électrique à haute tension (13 kW) entre La Derrier et La Torne, provisoire dans son dernier tronçon.

Opposition de la SEVJ

La Société électrique de la vallée de Joux a d'ores et déjà fait opposition au projet de classement. Elle demande que, en plus du tronçon provisoire, qui devrait être réalisé en 1977-1978, l'arrêté préserve la construction future de l'embranchement en direction des Petites-Cernies de la future ligne Vallorbe - Le Sentier destinée à alimenter la Vallée et qui empruntera les crêtes du Risoud.

Le secteur des réserves naturelles englobe uniquement le domaine public cantonal. Il sera interdit, dans ce secteur, de faire des feux, de cueillir des fleurs, d'arracher des plantes, d'utiliser des produits chimiques modifiant la nature de la végétation, de prélever des insectes, des reptiles ou des batraciens. La circulation motorisée y sera proscrite ainsi que tout ce qui pourrait porter atteinte au milieu naturel, ainsi qu'à la flore et à la faune. Ces interdictions sont la synthèse de dispositions légales déjà applicables.

Ces dispositions dont on mesure le caractère très restrictif, n'ont pas été accueillies favorablement par les autorités communales du Lieu et de L'Abbaye (des deux communes touchées) qu'appuie solidairement la commune du Chenit. Ces communes sont bien décidées à se défendre. Elles ont d'ailleurs constitué un comité d'action dont la présidence est assumée par M. Paul-Eugène Rochat, préfet.

La commune du Lieu serait la plus touchée par l'arrêté de classement. Son syndic, Alain Golay, manifeste clairement son mécontentement. Il rappelle que, le 8 avril, les délégations municipales avaient exposé leur point de vue à la commission cantonale pour la protection de la nature qui était venue sur place. A cette occasion, un inventaire des problèmes avait été dressé. Les Municipalités avaient présenté une contre-proposition tendant à un classement de la moitié nord-est du lac Brenet seulement, jusqu'à la Pierre-Punex. Cette proposition était, dans l'esprit des municipalités, un

compromis satisfaisant qui permettait de protéger la nature tout en préservant les possibilités de développement des communes.

Et la démocratie ?

Depuis cette séance, les autorités communales n'ont plus été contactées jusqu'au 9 novembre dernier, date à laquelle on les informa de la mise à l'enquête, dès le 12 novembre, de l'arrêté de classement. « Le procédé n'est pas très démocratique », constate le syndic du Lieu. D'autant plus que le projet soumis à l'enquête publique ne tient pas du tout compte des desiderata exprimés par les communes. Pourquoi cela ? « Parce qu'on ne marchande pas le paysage ! » rétorque M. Reitz.

Celui-ci admet, par contre, que l'arrêté de classement est tombé brutalement. Il rappelle cependant que les premières tractations, en vue de la protection du lac Brenet, datent de novembre 1971, lorsque le Conseil administratif du village des Charbonnières demanda une restriction du plan d'extension communal.

L'opposition de la commune du Lieu repose, pour l'essentiel, sur le fait que l'arrêté rend caduque la zone de villas prévue au lieu dit Corps-de-Garde et fixée par le plan d'extension communal approuvé par le Conseil d'Etat en 1956. Certes, les arrêtés fédéraux d'urgence ont rendu cette zone inconstructible. Mais de provisoire, la mesure deviendrait définitive et la commune, soucieuse de maintenir des possibilités de développement, s'y oppose. Et d'autant plus vigoureusement qu'elle est propriétaire des parcelles à bâtir.

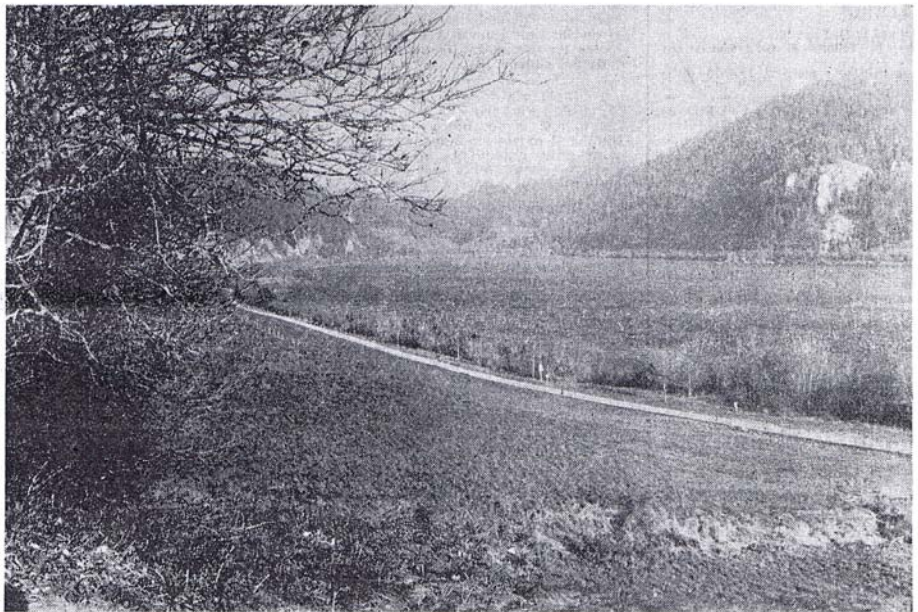


Le syndic du Lieu, Alain Golay, porte-parole de l'opposition.

Certes, le territoire communal offre d'autres possibilités à la construction. Mais il s'agit de terrains privés dont les propriétaires ne sont pas nécessairement vendeurs et qu'il conviendrait également d'équiper sans que la commune puisse espérer en tirer certains avantages immédiats.

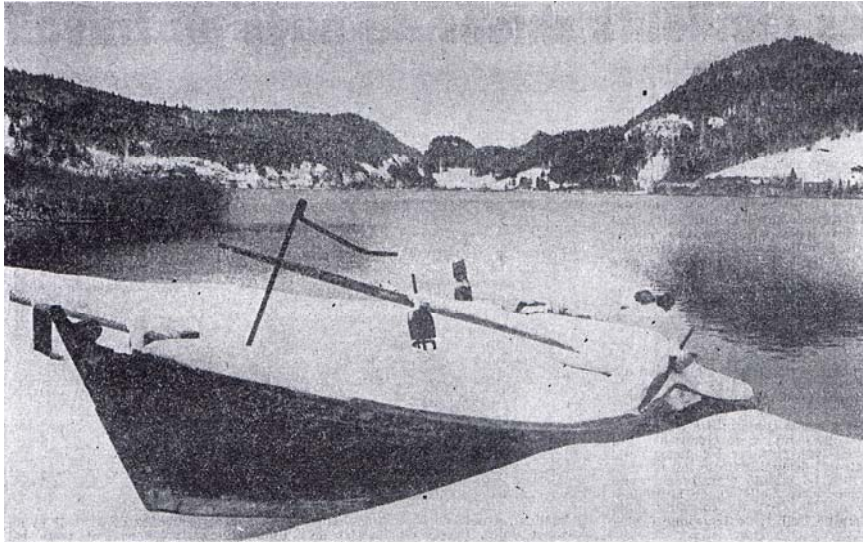
Il y a toujours conflit d'intérêt entre ceux qui œuvrent à la protection de la nature et ceux qui sont attachés au développement de leurs communes. Le projet de classement du lac Brenet en administre une nouvelle preuve.

G. Hermann



Le site du lac Brenet mérite d'être protégé. Mais comment et dans quelle mesure ?

ct



Un charme qui mérite d'être protégé.

24 R. 7 décembre 1976



M. Charles-Hector Nicole.

Le lac Brenet : un site qui devrait apaiser les esprits! LA PROTECTION DE LA NATURE DE LA VALLÉE PREND POSITION

Le projet de classement du lac Brenet suscite, comme nous l'avons relevé dans notre édition du 24 novembre, des réactions diverses et contradictoires. Quelle est la position de la section de la vallée de Joux de la Ligue vaudoise pour la protection de la nature? C'est la question que nous avons posée à son président, M. Charles-Hector Nicole, au Sentier.

Celui-ci n'a pas voulu répondre à la légère. Il a préalablement étudié le plan et le dossier. Il a consulté le préfet, les représentants des municipalités du Lieu et de L'Abbaye, contacté ses collaborateurs et visité les lieux. Ce n'est qu'au terme de cette longue démarche qu'il a formulé sa réponse que nous transcrivons ici :

Inscrit entre les chaînes secondaires de l'Epine et des Agouillons, dominé au nord-ouest par une falaise sauvage et paré d'un entonnoir qui est certainement le plus spectaculaire du Jura, le lac Brenet, malgré ses dimensions réduites, nous offre un site empreint d'une profonde personnalité. La végétation originale de ses rives lui confère également un caractère distinct de celui du lac de Joux.

Une première réalité s'impose : le charme d'un lac est dû au paysage qui l'entoure. Nous connaissons, dans le Jura français, des plans d'eau situés au milieu des champs ; ce sont des « gouilles » dépourvues d'intérêt. Il importe en conséquence de protéger l'environnement de notre lac, en premier lieu pour la qualité de vie des habitants riverains, ensuite pour le plaisir des promeneurs, d'ici ou d'ailleurs. Le tourisme jouant un rôle modeste mais réel dans nos économies locales, il est juste d'en tenir également compte. L'évolution des contacts avec la nature nous apprend qu'un site intact constitue un capital de beauté dont la valeur ne cesse de croître dans l'esprit de nos contemporains.

Nous n'entrerons pas dans les détails, mais retiendrons cependant que, dans sa thèse sur la flore de la vallée de Joux parue en 1900, le professeur Samuel Aubert signalait plusieurs espèces de plaine (gouet, houx, etc.) qui survivaient à La Torne, mais faisaient totalement défaut dans le reste de la Vallée.

Concernant la faune, poursuit M. Nicole, nous laisserons la plume à Jacques Renaud : « Plus de cent quinze espèces d'oiseaux, nichant ou de passage, peuvent être observés dans cette zone. Des espèces montagnardes ou de rocher, telles que le tichodrome échelette, le casse-noix mouché et le grand corbeau cohabitent avec des espèces aquatiques comme la poule d'eau, le cinglé plongeur et le héron cendré. On peut y observer régulièrement des espèces pas très communes, comme le milan royal, l'autour des palombes, le faucon hobereau, la mésange à longue queue, etc. »

Le lac Brenet, avec son défilé, est important en ce qui concerne les migrations. C'est par là que la vallée de Joux communique avec la plaine de l'Orbe.

Du côté des mammifères, toutes les espèces courantes sont représentées. Les abords nord-ouest et nord-est du lac sont visités au premier printemps et en arrière-automne par quelques hardes de chamois descendues de la Roche-des-Arcs et de la Dent-de-Vaulion.

Ajoutons à cela un paysage remarquablement préservé et nous comprendrons sans peine que l'endroit figure dans l'inventaire fédéral des sites dignes d'être conservés. Cette inscription présentant toutefois une protection insuffisante, les services cantonaux travaillent depuis plusieurs années à en garantir l'intégrité. Le fruit de cette étude est arrivé un peu brusquement à la connaissance du

public et des autorités locales : il s'agit de l'arrêté de classement du lac Brenet dont la mise à l'enquête a soulevé quelques passions dans les communes du Lieu et de l'Abbaye.

Agitation justifiée ?

Une première impression se dégage de l'examen attentif du plan et des dossiers : l'arrêté est fort bien conçu et tient largement compte des besoins et des vœux de la population. Le territoire protégé comprend deux zones : la réserve naturelle avec toutes les servitudes que ce statut implique, et un paysage protégé, grevé d'une interdiction de bâtir, mais permettant une exploitation forestière et agricole normale.

La réserve qui englobe les rives du lac et les zones humides les plus intéressantes est entièrement située sur le domaine public. L'attitude de l'Etat, qui prend à sa charge les restrictions les plus sévères, est donc irréfutable. De plus, et sur ce même terrain, l'arrêté ne s'oppose ni à l'utilisation comme terrain de sport, de la bande comprise entre le village des Charbonnières et le lac, ni à l'aménagement d'une petite plage sur la rive sud-ouest, ni à la construction future d'un chemin pour piétons sur la rive est, entre la voie ferrée et le lac. La réalisation de ce dernier projet permettrait d'effectuer le tour du lac sans emprunter la route de Vallorbe, désagréable et dangereuse par sa forte circulation.

Au vu de ce qui précède, il est clair que s'il était soumis à une votation régionale, l'arrêté de classement, assorti de quelques précisions et d'une ou deux modifications de détail, rencontrerait l'approbation d'une forte majorité de citoyens, affirme M. Nicole.

L'opposition de la commune du Lieu se cristallise en fait sur une limite

située contre la côte ouest, entre Les Charbonnières et l'entonnoir de Bonport. Cette frontière séparant la zone constructible et la nature avait été demandée en 1971 par le Conseil administratif de ce village, conscient de l'importance du site. Elle fut simplement reportée sur le plan de l'arrêté de classement.

Nous ne saurions donc en faire grief au Service de l'aménagement du territoire ; mais nous avons de la peine à comprendre pourquoi la commune du Lieu a ultérieurement acheté une parcelle au-delà de cette limite dans l'espoir d'y établir un lotissement de villas. Il est fortement exagéré de prétendre que le classement du site étrange le développement du village. Ce dernier dispose d'autres possibilités dont quelques-unes sont bloquées par le refus de vendre de certains propriétaires privés.

Nous devons admettre qu'en 1971 la décision de son Conseil administratif s'inspirait d'un urbanisme parfaitement logique, à savoir un village harmonieusement groupé à proximité d'un lac intact et accessible à tous.

A la vallée de Joux, les amis de la nature, tout en se réjouissant des nouvelles mesures de protection en faveur d'un site qui leur est cher, souhaitent avant tout une solution heureuse et digne de ce conflit, conclut M. Charles-Hector Nicole.

D'autre part, signalons que vendredi les députés et les délégués des trois municipalités de la Vallée, les représentants des services concernés de l'Etat, de la Société électrique de la vallée de Joux, de la Protection de la nature et de l'Office du tourisme, se sont réunis sous la présidence du préfet Paul-Eugène Rochat. Il ressort de cette séance qu'une solution est envisageable qui concilierait les intérêts de l'Etat et ceux des deux communes riveraines, L'Abbaye et Le Lieu. — dr

POUR LE SAUVETAGE DU LAC DE JOUX

23 AOUT 1980

Guerre aux phosphates !

Les Combiens sont attachés à ce lac de Joux — et par extension au lac Brenet — qui fait le charme essentiel de leur vallée. Ils en surveillent attentivement le niveau. Quand, du côté du Pont, le Pégase a les pieds secs, ils formulent des remarques souvent désobligeantes à l'égard de la Compagnie vaudoise d'électricité. Les Combiens considèrent alors qu'on turbine trop du côté des Clées.

Mais c'est un problème plus grave qui, depuis quelque temps, préoccupe une très large couche de la population : la pollution du lac. On assiste, à la Vallée, à une véritable prise de conscience — c'est bien — qui se concrétise par des faits — et c'est beaucoup mieux !

A l'origine de ce mouvement, un jeune couple de pêcheurs du Pont, Jean-Daniel et Jocelyne Meylan. Instituteurs, ils ont posé les gosses pour aller poser les filets : depuis deux ans, ils tirent leur revenu de ce lac de Joux avec lequel ils vivent en symbiose.

« Dégueulasse ! »

« Ce printemps, le lac était vraiment dégueulasse ! », dit Jocelyne qui ne recule pas devant le qualificatif. Nourries par les phosphates, les algues prolifèrent, particulièrement l'*oscillatoria rubescens*, communément appelée sang des Bourguignons, dont le lac de Morat a longtemps eu l'exclusivité. « Cette algue s'amalgame autour des mailles des filets qui deviennent rapidement très lourds. Ce printemps, une heure après avoir été tendus, les filets étaient couchés au fond du lac », précise Jean-Daniel. Les pêcheurs ne prennent du poisson (féra et bro-

chet essentiellement) que sur les monts et les côtes, jusqu'à une profondeur d'une quinzaine de mètres. « Plus au fond, c'est inutile ! Le lac est trop pollué, l'oxygène est trop rare. »

Cette situation a conduit Jocelyne Meylan à donner une conférence, au Brassus, dans le cadre du groupe Nous tous pour le lac, émanation de l'Action tiers monde, animé par le pasteur Daniel Saugy. Jocelyne a insisté sur deux points essentiels : la nécessité de réaliser un réseau de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées selon le système séparatif, afin d'améliorer le rendement des stations d'épuration, et la nécessité, non moins évidente, de renoncer aux lessives contenant des phosphates. Citant le WWF, elle releva que 10 kg. de phosphates — quantité qui constitue le rejet annuel moyen d'une famille de quatre personnes — suffisent à la croissance de 4000 kg. d'algues qui, en se décomposant, consomment l'oxygène de 60 000 mètres cubes d'eau. Un film réalisé par Jean-Daniel Fiquet et des diapositives appuyèrent les propos de la pêcheuse du Pont.

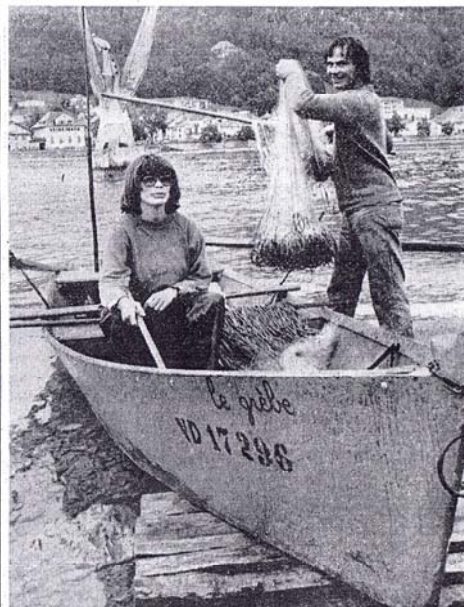
Réactions en chaîne

Cette conférence a entraîné des réactions en chaîne. Le Conseil

communal de L'Abbaye a notamment proposé aux communes du Lieu et du Chenit la constitution d'une commission intercommunale chargée d'étudier les moyens à mettre en oeuvre pour conjurer la pollution du lac. D'autres motions ont été déposées au Lieu, par M. André Lugrin, et au Chenit, par M. André Meylan.

Mais l'initiative la plus intéressante a été prise par Mme Christine Denlier qui a lancé un appel aux ménagères, les invitant à renoncer aux détergents. Plus d'une centaine de ménagères ont donné suite à cet appel et une quarantaine d'entre elles se sont réunies mercredi soir pour discuter des expériences faites avec des lessives naturelles. Le film de M. Piguat les a profondément émus.

La Municipalité du Chenit organisera également des journées portes ouvertes afin que chacun puisse comprendre le fonctionnement des stations d'épuration. D'autres actions d'information sont prévues. Les Combiens pourront être cités en exemple pour la manière dont ils ont empoigné le problème de la pollution. Dans une lettre adressée au pasteur Saugy, M. Georges-André Chevallaz, président de la Confédération, les encourage dans l'action de sauvegarde de leur environnement. — dr-G. H.



Jean-Daniel et Jocelyne Meylan, pêcheurs, ont provoqué une réelle prise de conscience chez les Combiens.

LE MONDE D'UN MÉDECIN PASSIONNÉ

« Autrefois la mer »

La Bretagne, les côtes du Pacifique au sud de la Californie, les îles Maldives dans l'océan Indien, la Côte d'Azur, le Grand Canyon du Colorado, l'Arizona, l'île Vestmannaeyar en Islande, le golfe du Mexique, le Groenland... Non ! Vous ne vous trompez pas de lecture : c'est bien 24 Heures que vous avez entre les mains et non pas un dépliant touristique . Cette énumération, qui n'a rien d'exhaustif, indique en quels lieux le Dr Blaise Convert s'est rendu pour les besoins de son nouveau film, intitulé « Autrefois la mer ». Un film qui est le fruit de sept années de travail — de loisirs devrions-nous dire. Film que quelques privilégiés ont pu visionner avant la « première », qui aura lieu à l'aula du collège du Chenit.

Le Dr Convert, du Pont, ne pouvait être que généraliste : c'est un véritable touche-à-tout dont le talent revêt diverses facettes. Son cabinet de consultations en donne un aperçu. Intéressé par la géologie, le médecin y a rassemblé des fossiles découverts à la vallée de Joux, souvenirs des mers chaudes de l'ère secondaire.

C'est l'intérêt manifesté par ses patients qui a conduit le Dr Convert à réaliser ce nouveau film : « Au départ, je voulais seulement expliquer la présence de coquillages marins à la vallée de Joux. Je voulais montrer comment le passé de notre contrée est lié à la présence de la mer. » Cette idée de départ s'est considérablement développée pour aboutir à un film didactique qui se double d'un très beau documentaire.

Grâce à une horloge à remonter le temps, mise au point par un professeur de l'Ecole technique de la Vallée, le Dr Convert nous plonge dans le gouffre du passé ; un recul de 140 millions d'années. Cinquante-cinq minutes plus tard, on resurgit en plein XXe siècle ! « Le film est d'une grande rigueur scientifique », dit le Dr Convert qui, deux années durant, a travaillé l'aspect géologique en collaboration avec M. Jean-Paul Guignard, auteur d'un texte sobre et explicite, dit par Claude Guignard.

Et les vacances !

Ces dernières années, le Dr Convert a organisé ses vacances en fonction des besoins de ce film. Il a mis en boîte des images appelées à illustrer l'évolution de la terre.

Mais le film n'est pas qu'une succession de belles images soulignées par un décor musical choisi par Denis Magliocco. Il se complète de nombreuses maquettes et schémas explicatifs réalisés par le Dr Convert qui a mis ainsi à contribution ses dons de bricoleur.

Le film a bénéficié d'une aide financière de l'association Film-Joux et plus particulièrement de son président M. Henri Berney.

« Autrefois la mer » est un film qui explique la terre, telle que nous la connaissons. Un film beau et instructif. — dr-G. H.

Pour l'évocation de la période glaciaire, il s'est même rendu au Groenland avec Paul-Emile Victor. Il a filmé des curiosités naturelles : cascades, geysers, volcans, grottes.

26 AOUT 1980



C'est dans son cabinet de consultations, où il collectionne les fossiles, que le Dr Convert a eu l'idée de ce film.

19 MARS 1981

LE SENTIER

Les rives aménagées

Dans sa séance du 6 novembre, l'assemblée générale des citoyens du village du Sentier a autorisé le Conseil administratif à poursuivre les travaux d'aménagement des rives du lac, au Rocheray (voir 24 HEURES du 8 novembre). Cette seconde étape, approuvée par le Conseil d'Etat le 10 octobre 1980, comprend l'aménagement de 225 mètres de rive et entraînera une dépense de 170 000 fr. Celle-ci fera l'objet d'un subside de l'Etat de 20 000 fr. Par voie de préavis, la Municipalité du Chenit propose au Conseil communal l'octroi au village du Sentier d'un nouveau subside, comme cela avait déjà été le cas lors des précédents aménagements ; elle sollicite à cet effet un crédit de 50 000 fr. Ces deux subsides ramèneraient donc à 100 000 fr. la part effective du village du Sentier.

L'aménagement comprend quatre secteurs : deux secteurs de grève naturelle, une place de stationnement pour dériveurs, avec slip pour leur mise à l'eau, et création d'une esplanade destinée à recevoir ultérieurement des locaux à l'usage du Club nautique et d'une société de sauvetage. Ces aménagements impliqueront un certain comblement du lac et seront protégés de la bise par une digue. — **dr**

SAUVEGARDE DES LACS DE LA VALLÉE DE JOUX

Crédit pour une étude globale

Les Combiens consentiront-ils à investir 130 000 francs pour définir les mesures propres à assurer la sauvegarde de leurs lacs ? La question est posée. Il appartiendra aux conseils communaux des trois communes combières d'y apporter prochainement une réponse.

La prolifération de l'algue rouge et le cri d'alarme lancé par un couple de jeunes pêcheurs ont provoqué une réelle prise de conscience chez les Combiens : la nécessité de tout mettre en œuvre pour lutter contre la pollution des eaux lacustres. Différentes actions ont été entreprises dans ce but.

Au printemps 1980, le problème a été porté simultanément devant les trois conseils communaux de la Vallée. Les municipalités se sont concertées pour constituer une commission intercommunale des lacs de Joux, chargée d'étudier la question. Cette commission juge nécessaire de faire une étude globale de toutes les sources de pollution et des moyens d'y remédier.

Dans ce but, elle s'est approchée de l'Institut du génie de l'environnement de l'Université de Lausanne auquel elle a de-

mandé « une proposition d'étude de l'environnement de la vallée de Joux, ayant pour objectif des recommandations concrètes pour protéger les lacs de la Vallée contre toutes les pollutions domestiques, industrielles et agricoles, etc. ».

En effet, selon le professeur Yves Maestre, directeur de l'Institut précité, « seule une étude de toutes les sources et de tous les cheminements de polluants permettra d'évaluer l'importance de chacune des causes de pollution et de justifier un ordre de priorité des mesures à prendre, en fonction de leur coût, de leur efficacité, des délais de leur application ».

Campagne systématique

Cela impliquait l'organisation d'une campagne systématique de mesures et de prélèvements durant un cycle annuel. Campagne



Sous la neige blanche comme des lessives aux phosphates...

qui devrait être précédée d'une étude de toutes les informations existantes, telles que travaux de recherches, thèses, recensements, etc. Cette étude devrait être complétée par une série d'enquêtes afin d'obtenir le maximum d'informations. Il faudrait ensuite interpréter les résultats de la campagne, étudier des recommandations concrètes avec estimation du coût approximatif et rédiger un rapport final.

Ce programme de travail durerait deux ans. Il serait mené par un ingénieur assisté de quelques collaborateurs occasionnels. Le cas échéant, le professeur Mays-

tre entend confier le mandat à un ingénieur qui a récemment consacré son travail de diplôme à l'élimination des boues de la station d'épuration du Chenit et qui a une bonne connaissance de la situation locale.

Le coût de l'ensemble de l'étude serait de l'ordre de 190 000 francs. L'Institut du génie de l'environnement fournirait gratuitement certaines prestations représentant un montant de 60 000 francs. Il reste donc à couvrir 130 000 francs, montant qui serait réparti entre les communes proportionnellement au nombre de leurs habitants, soit 91 630 francs

pour Le Chenit, 22 845 francs pour L'Abbaye, 15 525 francs pour Le Lieu.

En conclusion d'un préavis commun, les municipalités écrivent : « Il nous paraît indispensable d'investir rapidement quelques dizaines de milliers de francs dans cette étude, afin de faire le point, de faire des propositions concrètes de solutions afin d'économiser quelques millions de francs pour les réalisations. » L'octroi des crédits par les conseils communaux ne sera probablement qu'une formalité. — G. H.

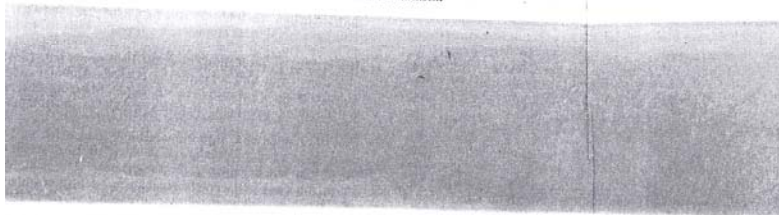
WOCHE

WOCHE

Samstag/Sonntag, 29./30. OKTOBER 1982



Blick auf Le Pont, am unteren Ende des Lac de Joux. Noch liefert der See reichlich Blauschleichen, doch ist der Zustand seines (unterirdisch abfließenden) Wassers kritisch.



Am Rande des Waadtlands: Die Vallée de Joux

Von Rudolf Maurer (Text) und Erling Mandelmann (Aufnahmen)

28 OCTOBRE 1983

Eine Ueberraschung: In diesem Tal an der französischen Grenze glänzt zwischen den bewaldeten Jura-Höhentzügen ein See. Goethe ist ihm an einem hellen Oktobermorgen des Jahres 1779 entlanggeritten.

Heute sind die Transportmittel geschwinder, doch verharret die Vallée de Joux (oder kurz auch «La Vallée» genannt) nach wie vor in einer gewissen Isolierung. Von Lausanne her braucht der Zugfahrende über Vallorbe mehr als eine Stunde bis Le Brassus. Der Automobilist wählt meist die Anfahrt über den vor kurzem ausgebauten Col de Marchairuz und über Vallorbe. Die beiden anderen Zufahrtsstrassen über den Col de Marchairuz und über Vallorbe sind winters gesperrt beziehungsweise oft stark vereist.

In die französische Nachbarschaft führt nur eine wichtige Strasse von Le Brassus südwärts, von wo aus man nach nochmaligem Grenzübergang bei St-Cergue nach Genf gelangt. Der Zöllner hat hier ein wachsames Auge auf die Schweizer, die preiswerte französische Optikwaren nach Hause schmuggeln wollen. Die Strasse mitsamt Zollstation im Westen von Les Charbonnières — der Ortsname erinnert an die Kohlenmeiler des mittelalterlichen Eisenabbaus — ist bloss eine schmale Lücke im imposanten, bewaldeten «Niemandland» an der Grenze. Le Risoux, mit seinen 2300 Hektaren der grösste zusammenhängende Wald der Schweiz, war von den Bernern als ein

Sauvegarde des lacs de la Vallée

Succès d'une «vengeronnée»

25 JUIN 1984

A la vallée de Joux, le néologisme «vengeronnée» est aujourd'hui entré dans le vocabulaire. Preuve en est le succès remporté par la troisième «vengeronnée» organisée par l'association Nous tous pour le lac qu'animent Jocelyne et Jean-Daniel Meylan.

De par son métier de pêcheur, Jean-Daniel Meylan est le témoin direct de la pollution des lacs de la vallée de Joux. Il a tiré la sonnette d'alarme et a fait prendre conscience aux Combiens des dangers qui menacent leurs lacs. Sous son impulsion s'est créée l'association Nous tous pour le lac. Celle-ci entreprend diverses actions pour faire partager ses préoccupations et, surtout, pour remédier à la situation avant qu'il ne soit trop tard.

L'organisation de la «vengeronnée» entre dans ce cadre. Elle permet de valoriser le poisson blanc qui continue à proliférer dans le lac de Joux où, contrairement au Léman, la perche n'a pas fait une réapparition massive.

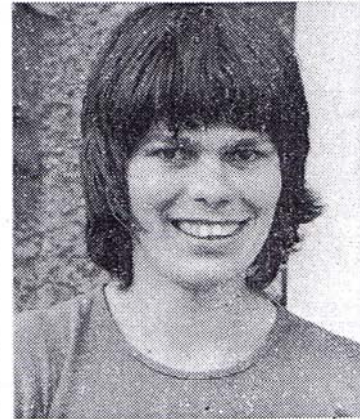
Le scepticisme que le consommateur affichait lors de la première «vengeronnée» s'est transformé en gourmandise : les trente-cinq kilos de filets de vengeron et de gardon n'ont

pas suffi à satisfaire tous les appétits. C'est dire qu'il y avait foule à la grande salle des Bioux, samedi soir. Le bénéfice de cette action fournit à l'association les moyens financiers dont elle a besoin.

Malgré ce succès, Jocelyne Meylan constate que la vente du poisson blanc demeure très marginale. Rares sont ceux qui commandent des filets de vengeron pourtant particulièrement avantageux.

La «vengeronnée» est toujours combinée avec une action informative. Cette année, l'association a présenté un montage audiovisuel qui fait entrer le spectateur dans l'infiniment petit d'un monde lacustre dont l'équilibre doit impérativement être préservé. C'est la découverte d'une vie invisible à l'œil nu montrant combien la vie lacustre est complexe.

Suite aux travaux de M. Jules de Heer, ingénieur EPFL, qui a étudié



Mme Jocelyne Meylan.

l'environnement de la vallée de Joux. «Nous tous pour le lac» entend œuvrer pour que soient appliquées les mesures qu'il préconise pour assurer la sauvegarde des lacs. — G. H.

Lacs de la vallée de Joux

Lutte contre l'asphyxie

31 OCTOBRE 1984

Les trois lacs de la vallée de Joux, menacés d'asphyxie, demandent un effort de longue durée pour être sauvés. C'est la conclusion d'une vaste étude de l'Institut du génie de l'environnement de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne faite à la demande, en 1981, de la Commission intercommunale du lac de Joux et qui a été examinée lundi soir avec la plus grande attention par les conseils des trois communes de la Vallée (Le Châlet, Le Lieu et L'Abbaye) en présence de la direction de l'Institut lausannois.

En quinze campagnes de prélèvements et d'analyses, autorités, population (6166 habitants), industries et agriculture ont été associées à l'entreprise orientée vers une thérapie proposée en treize volets, en comparant les rapports coûts-avantages : interdiction totale et immédiate des phosphates (coût zéro) ; mise en séparation du réseau d'égouts (10,7 millions de francs) ; filtration des eaux épurées (2,5 millions) ; élimination des boues des stations (760 000 francs) ; boisement des rives de l'Orbe supérieure (130 000 francs), etc.

Un projet touristique français de 6000 lits, dans la région voisine, pourrait affecter dangereusement le niveau et l'état sanitaire de l'Orbe, en mont des lacs. D'autant plus que l'enrichissement en phosphore du seul lac de Joux (8,7 km², 141 millions de m³ d'eau) a atteint 27 500 kg/an (1982), signale l'agence Cria, à Lausanne (la charge admissible ne devrait



Sauvetage du lac de Joux : un effort de longue haleine.

Grisel-a

pas dépasser 6000 kg/an et la mise en œuvre des treize recommandations de l'étude ferait diminuer de 14 000 kg/an les apports en phosphore).

Actions urgentes

Les solutions préconisées devront être accompagnées de mesures législatives et politiques avec le concours de la population, a-t-il été relevé au cours de cette importante réunion. Elles prévoient notamment la création d'une commission franco-suisse

(le quart du phosphore amené dans le lac de Joux provient de France voisine). Dans un premier temps, des actions urgentes sur les stations d'épuration et la réduction maximale des phosphores sont proposées.

La vallée de Joux compte trois lacs, celui de Joux, le lac Brenet, beaucoup plus petit (0,65 km² avec 7,7 millions de m³) et le minuscule lac Ter. A titre de comparaison, le Léman occupe 582,4 km² et son volume moyen atteint 89 milliards de mètres cubes. — (ats)

VALLÉE
DE JOUX

Un lac en fuite

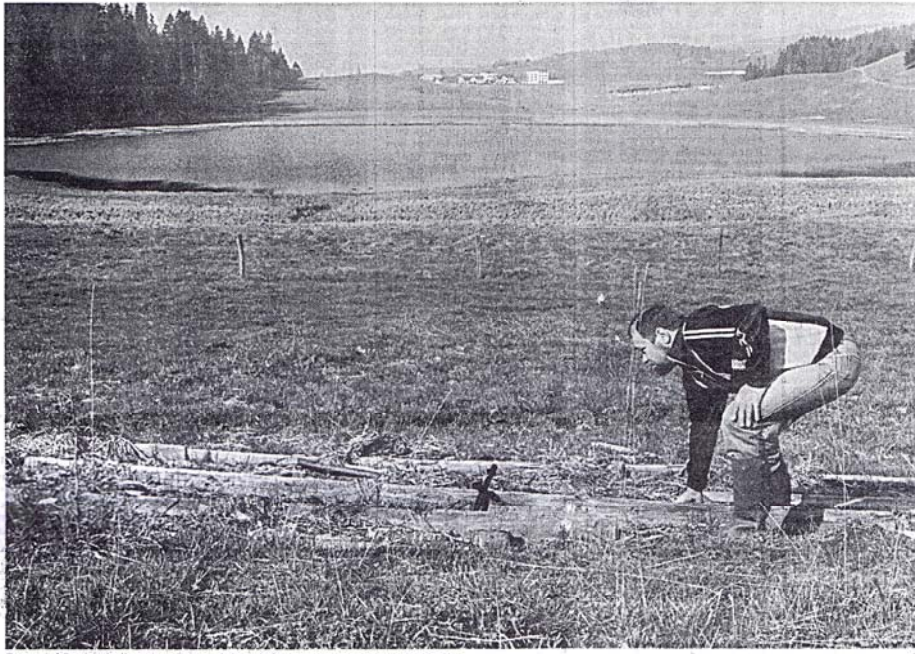
24

heures

fondé à Lausanne en 1762

LE GRAND QUOTIDIEN SUISSE

Cataclisme bien de chez nous: le lac Ter est menacé de disparition. Cette petite nappe d'eau, pour les ignorants, se situe à la vallée de Joux, près du Lieu. «Une gouille!», prétendent les impertinents. Ils ont tort. Car, comme le dit sans rire le député Louis-Marius Rochat: «Ce lac est entièrement vaudois. Ils ne le sont pas tous!» Mieux encore, on y pêche le brochet, la tanche, le vengeron et même la perche. Or, absorbé par un entonnoir, il aurait baissé de 5 m en un mois et demi. C'est dire que les experts du Service cantonal des eaux se penchent sur ses eaux ridées par l'inquiétude. (17)



Raymond Rochat indique le niveau qui devrait être actuellement celui du lac Ter.

Pêcheurs combiers inquiets

Le lac Ter à court d'eau

Lorsque Dieu peignit le lac de Joux, son pinceau, relevé d'un geste un peu vif, laissa échapper une goutte de bleu azur. « Ainsi naquit le lac Ter, un peu par accident. » Tel était la plaisante définition que Jean Rochat, défunt préfet de la Vallée, donnait récemment du lac Ter. Mais la goutte distraite va-t-elle s'évaporer ? C'est le souci de pêcheurs combiers et plus particulièrement de Raymond Rochat. Alarmé, le Service cantonal des eaux se penche sur le problème et proposera des solutions. Car, comme le dit le député-pêcheur Louis-Marius Rochat : « Ce lac est entièrement vaudois. Ce n'est pas le cas de tous les lacs. C'est un joyau qu'il faut préserver et qui doit subsister ! »

Raymond Rochat ne le dit pas mais n'en pense pas moins : le lac Ter, c'est un peu « son » lac. Pintier aux Charbonnières, mais aussi grand pêcheur devant l'Éternel, il aime beaucoup les brochets. Mais cet amour n'est pas réciproque. Situé entre Le Lieu et Le Séchey, le lac Ter est très poissonneux. Vengerons, tanches et mêmes quelques perches fournissent aux brochets leur picotin quotidien. La gouille est d'autant plus appréciée des pêcheurs amateurs que les professionnels n'y vont pas.

Bordé d'entonnoirs

Or, Raymond Rochat constate depuis quelque temps que « son » lac fout le camp par un emposieu. Le lac Ter est alimenté par deux petits affluents. Il est bordé d'entonnoirs, c'est-à-dire de petits emposieux qui auraient été bouchés par les limons ou par une intervention de l'homme... dont il n'existe aucune trace dans les dossiers de l'Etat. Seul subsiste un emposieu aménagé qui sert d'exutoire en période de hautes eaux.

Un emposieu s'est ouvert — ou rouvert — suite à la dissolution du calcaire par l'eau. Raymond Rochat indique que le phénomène s'est produit à la fin de l'été passé et qu'il s'est accentué. Or, en raison de la position de cet emposieu, le niveau du lac s'est abaissé rapidement : « En un mois et demi, il a baissé de 5 mètres », affirme-t-il. La cote du lac, qui devrait être au plus haut en cette période de l'année, est proche de la cote d'étiage. Nénuphars et roseaux sont à sec.

Le Service cantonal des eaux s'est

rendu sur place. Le niveau du lac paraît s'être stabilisé. Trouver la solution idoine implique une période d'observations. Colmater l'emposieu est une solution envisageable mais risquée : elle pourrait avoir pour effet de bloquer toute évacuation des eaux, car il ne faut pas exclure des relations

entre les emposieux. Il s'agit donc de déterminer préalablement s'il y a d'autres écoulements. Ce n'est qu'en fonction de ces observations que des interventions seront faites. Mais quoi qu'il en soit, l'Etat veillera à ce que subsiste la goutte distraite par Dieu. — G. H.



Raymond Rochat devant l'emposieu par lequel le lac se vide.